



## Travail 7 jours d'affilés

Par **steflavo**, le **02/09/2013** à **10:38**

Madame, Monsieur,

Mon concubin est ouvrier boulanger dans une boulangerie artisanale.

Habituellement, il travail 6 jours sur 7 du lundi au samedi (exclusivement le matin) entre 2h00 et 12h30.

Cette semaine, il doit faire une semaine de travail complète sans jours de repos. Il fait 2h00 - 12h30 aujourd'hui et de demain à samedi 12h00 - 20h00 et dimanche 11h00 - 19h00. Il n'aura qu'un jour de repos que lundi prochain.

**J'aimerais savoir, si le patron est dans son bon droit de faire travaillé ses employés 7 jours non stop ??**

Pendant mes études, j'avais appris que normalement, les ouvriers doivent avoir 2 jours de repos (en même temps, cela fait plus de 10 ans que j'ai arrêté mes études, le code du travail à peut-être changer).

C'est juste une question. Nous ne souhaitons pas entrer en conflit avec le patron de mon concubin.

En attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus sincères.

Par **janus2fr**, le **02/09/2013** à **10:43**

Bonjour,

Le salarié doit avoir au minimum 24 heures d'affilé de repos hebdomadaires auxquelles s'ajoutent les 11 heures quotidiennes. Donc au moins 35 heures d'affilé sans travail.

Par **steflavo**, le **02/09/2013** à **11:04**

bonjour,

Merci janus2fr du conseil

Par **P.M.**, le **02/09/2013** à **12:03**

Bonjour,

C'est après au maximum 6 jours de travail que le repos hebdomadaire légal obligatoire précité s'applique mais la Convention Collective applicable peut prévoir des dispositions plus favorables...

Par **steflavo**, le **02/09/2013** à **14:52**

d'accord pmteforum et encore meerci pour vos précieux conseils